

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 020-2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID: 038-218304470-20240409-020_2024-DE

Mireille CONTE JAUBERT
Le Maire

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 11
- > votants : 18

OBJET :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 02 avril 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Christian JAUBERT, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR.

ABSENTS : Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Serge FIMBAULT (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), M. Robert DELERIS (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*), M. Gilles MAGARDEAU (*procuration donnée à M. Didier LANDRY*), M. Franck OBERG (*procuration donnée à M. Stéphane CATALAN*), M. Mickaël GODINEAU (*procuration donnée à Mme Valérie JARRY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés : 18 Votes – 18 Pour.

▪ de procéder au versement des subventions communales aux associations ci-dessous dénommées (imputation budgétaire : 65748) et de fixer les conditions suivantes pour l'attribution de la subvention :

- ✓ la production d'un compte de résultat de l'année écoulée et des liquidités.
- ✓ la production d'un budget prévisionnel.
- ✓ la production des statuts si non déposés en Mairie ou modifiés.
- ✓ la production de la liste à jour des membres du bureau (si non détenus en Mairie).
- ✓ la production de la liste des activités effectuées par l'association au sein de la commune ainsi que le nombre d'adhérents (année N-1)
- ✓ la production d'un planning prévisionnel des manifestations pour l'année à venir.

▪ que seules les associations qui participent à la vie communale soient subventionnées. Une révision des conditions d'attribution des aides sera envisagée par Madame le Maire au vu des éléments fournis.

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>SUBVENTIONS 2024 (en Euros)</i>
BILLARD	100
CHASSE FUSIL GUIZIEROIS	300
FOOT	2250
GYM VOLONTAIRE	650
JUDO	1150
PÊCHE L'ÉPUISETTE	500
RUGBY	2250
SPORT BOULE	150
LYCÉE JEANNE D'ARC - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOYAGE SCOLAIRE	450
PUNCH BOXE	2250
PUNCH BOXE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024	500
UNC SAINT MEDARD	200
APEL JEANNE D'ARC	500
COOPERATIVE ECOLE JACQUES CHASTENET	500
POKER MIX	150
BEST 33	150
TENNIS	950
PASSION CREATIVE	100
KARATE LE BUSHIDO	500
KARATE LE BUSHIDO - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024	500
SOUS-TOTAL	14 100€

M. Jaubert
Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Et,

▪ De procéder au versement des subventions communales aux associations ci-dessous dénommées (imputation budgétaire : 65748) et de fixer les conditions suivantes pour l'attribution de la subvention :

- ✓ la production d'un compte de résultat de l'année écoulée et des liquidités.
- ✓ la production d'un budget prévisionnel.
- ✓ la production pour les associations ayant leur siège social dans la commune de :
- ✓ La liste à jour des membres du bureau (si non détenue en Mairie).
- ✓ La liste des activités effectuées par l'association au sein de la commune ainsi que le nombre d'adhérents (année N-1)
- ✓ la production d'un planning prévisionnel des manifestations pour l'année à venir.

▪ Une révision des conditions d'attribution des aides sera envisagée par Madame le Maire au vu des éléments fournis.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

15/04/2024

S'LO

ID : 033-213304470-20240409-020_2024-DE

LIBELLES	SUBVENTIONS 2024 (en Euros)
LA PREVENTION ROUTIÈRE	40
LE SECOURS POPULAIRE	40
FEDERATION DES DÉCORÉS DU TRAVAIL	40
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	100
DONNEURS DE SANG	40
PAPILLONS BLANCS	40
CODECOC (Comité départemental Contre le Cancer)	40
ASSOCIATION DES SAINT MEDARD DE FRANCE	276
SECOURS CATHOLIQUE	40
MEDAILLES MILITAIRES	40
INSTITUT PASTEUR	40
CROIX ROUGE	200
GRAHC	200
PROTECTION CIVILE	100
FNATH	70
JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	100
LES CLOWNS STÉTHOSCOPIES	120
AFSEP	40
REP COLLEGE DE COUTRAS (1€ par enfant de l'école Chastenet)	176
COLLECTIF DE PUISSEGUIN	150
TENDONS LA MAIN	500
SOUS-TOTAL	2342

Mireille Conte Jaubert
Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

TOTAL SUBVENTION 2024

16 442€

- Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires au versement desdites subventions.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 10 avril 2024.

Le Maire,
Mireille Conte Jaubert



